L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Paraît : ELLE QUELQUE JOURS

JEUDI, 12 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES premises voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—tf

DEMANDES.

ON demande— Immédiatement au No 194 rue Jackson, entre Camp et Magazine, une jeune personne parlant français pour servir à table. Bonnes recommandations nécessaires. 12oct—2f—12 15

A VENDRE.

A VENDRE—Une vacherie pour cause de mauvaise santé N'adresser à l'encaisseur des rues Dorgenois et St-Bernard.

16 vaches, 1 taureau, 3 chevaux, avec Fatures.

12 oct—4f

A LOUER

A LOUER — Trois appendices magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre ; loyer modéré ; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à M.M. Bayne, Denégre & Denégre, Rez-de-Chaussée, 33 rue Carondelet.

13 août—tf

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. Charles Kummel vs William Crosby.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS—No 13 474—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Lucien Labatt, absent sur congé, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 10 6 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 16 octobre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux cerveaux de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.

5 oct—5 10 16

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — Nos 13.453, 13.454 et 13.455 — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux cottages terrasses situés dans le carré 5-44 du Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'ilet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Rocheblave, ayant chacun, vingt-cinq pieds de façade sur Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée vingt-trois pieds de largeur, maintenant appelée allée Manuel, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 20,578 enregistrées au bureau des transfrets, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.

16sept—10 22 29—oct—4 10 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas A. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,8 1—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
12 oct—12 15 21 Greffier.

George Strond vs son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,305—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Jahncke syndic provisoire et Fritz Jahncke syndic définitif de la succession de feu George Strond, tous les dits syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
12 sept—12 15 21 Greffier

Succession de George Spahn et Susanna Marie Kott, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,290, Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F. Bohne, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de feu George Spahn et Susanna Marie Kott, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 oct—12 15 21

Succession de William L. Forster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,259—Division A—Attendu que Mme Minnie Morgan, veuve de William L. Forster, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William L. Forster, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 15 20 Greffier

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,587—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Power, Jr. exécuteur testamentaire de feu Joseph Magioni, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 15 20 Greffier.

Succession de Mme Annie A. Whelan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,328—Division B—Attendu que Frank E. Whelan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie A. Whelan, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
10 oct—10 14 19 Greffier

Succession de George D. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,336—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 oct—10 14 19

Succession de Mary Rowan, femme de William Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,311—Division A—Attendu que Margaret Rowan Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Rowan Kelly, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 oct—6 10 15 Greffier

Succession de Rosette Schmidt, veuve de Jacob Schen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,223.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Werner Jr, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 oct—6 10 15 Greffier.

JOURNAUX FRANÇAIS

Echo de Paris.
Figaro.
Gil Blas.
Intransigeant.
Lanterne.
Petit Journal.
Petit Parisien.
Leurs suppléments.
France Mode.
Mode Nationale.
P. Echo de Mode.
Bon Journal.
Caricature.
Eclipse.
Jnal. Amusant.
Jnl. des Voyages.
Monde Comique.
P. Jnal. Comère.
Selen. Frère, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street. NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 OCTOBRE—CLASSE No 341
Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.
29	10	38	44	8	42	49	57	1	33

12me.	13me.	14me.	15me.	16me.	17me.	18me.	19me.	20me.	21me.
72	55	20	54						

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

J. A. BOUSCHEREAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ciaq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros multiples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.

J. E. Burke
Mc Habella
L. Richard

COMMISSAIRES.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE ORLEANS.

MARDI, 7 NOV. 1893.

GROS LOT. $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	20,000,.....	20,000
1 Lot de ...	10,000,.....	10,000
1 Lot de ...	5,000,.....	5,000
2 Lots de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots de ...	1,000,.....	5,000
25 Lots de ...	300,.....	7,500
100 Lots de ...	200,.....	20,000
200 Lots de ...	100	20,000
300 Lots de ...	60,.....	18,000
500 Lots de ...	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit.....		$10,000
100 Lots de ... $60, ...		6,000
100 Lots de ... $40, ...		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit.....		$19,980
999 Lots de $20, ..	.....	19,980

2,434 Lots se montant à..... $263,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service des mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARRIL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes employés sur le marché pour tromper les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un gagnant.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds

Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,081.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Stella Wilds—Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, amménagement, les machines, etc., etc.

Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds.
2 bouilloires, 6 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston.
Tirant 30 pouces.
Construit depuis septans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUMERRET,
Shérif Civil pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand lot carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans ces affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Dauphine et St-James (maintenant Pierre) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'Etude d'Amédée Lafargue, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'ilet se compose de vingt-neuf terrains ou à 29 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur de la Douane ; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierre et trois cent quatre-vingt pieds six pouces et six lignes de profondeur sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tebault, d'après un acte passé par devant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B. 148, fol 116.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUMERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15sept—15 22 29—oct—4 10 17

AVIS AUX CREANCIERS

J. F. Mire vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,878—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. Kenny, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11oct—11 15 20 Greffier.

Charles F. Belden vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,962—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George H. Hyde, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
4oct—4 8 13 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession faite par le pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deblieux, Esq., notaire public, au son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de l'Etat pétitionnaire, et être un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et aux biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. R. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Théard, Juge, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23sept—3f au 24oct

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,118—Division B—Ordre de Cour—Wm. T. Leibrock vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrock, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Felix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
(JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 sept—3f au 5 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,293, Division C.—Joseph Carbonez vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire, Joseph Carbonez, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, commençant jeudi, le 19me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et aux biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un inventaire des biens rendus dans cette affaire soit pris par F. D. Charbonnet, notaire public, et que Joe Garidel et E. Andrée soient nommés et assermentés comme estimateurs pour estimer les biens devant être inventoriés.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1893.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de cette Cour, Div. B, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Div. C., maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier

5 oct—5 8 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir :

Mme Henrietta Spirn, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur du colloqué ;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final ; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spirn, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'il soit procédé à la liquidation des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.

Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. G. W. HALL, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de Novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MENONVIER, Député-Greffier

Mlle M. MARTINET,

Robes et Confections,

Successeur de Mme GOILARD.

29 - - RUE BOURBON - - 29.

MLLE MARTINET fait savoir à ses clientèle qu'elle est de retour de voyage et qu'elle se propose de faire cette saison des toilettes dont personne ne pourra l'égaler. Mlle Martinet attendrait très prochainement de Paris un large assortiment de garnitures pour Robes et Manteaux des plus fins qu'on puisse imaginer.

8 oct—1m dim

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,090.—Division C—Attendu que Elise Villeré et Blanche Villeré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pacide Villeré, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 3 7 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Cadeaux de Noel et du Jour de l'An

Porcelaines décorées, verrerie et autres articles.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu JEUDI, 12 courant, à midi, dans le magasin No 86 rue Magazine—

Un lot splendide d'articles importés.

Conditions—Comptant rigoureusement.

8 oct—4f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—F. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras (leur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant la 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, Nov. 21, 1860. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq, notaire public, à frais de l'acquéreur.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE,

No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dussuan de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, Encanteur—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 27 septembre 1893, dans la succession affaire, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Derbigny et Gravier, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Ensemble avec ce terrain consistant en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, latrines à deux intérieures, 2 chambres ayant deux chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1/3 en plus comptant ; le reste, soit 2/3 en 1 & 2 ans crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de vente, hypothèque spéciale sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sûreté usitées, assurance contre le feu, recognitions des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Columbus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, Encanteur, Bureau, No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rez de chaussée de la rotonde de l'Hotel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Columbus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 100 pieds 6 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, cours, privilège, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Philomène Pavageau a acquise avant son mariage avec Myrtil M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire public en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie residence à deux corps de logis, contenant huit chambres à coucher, 344 et 344 1/2 rue Villere, côté nord, et ayant dix chambres, cours, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers du prix comptant, le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré du l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupures d'intérêt, à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothécaires, de non aliénation, hypothèques d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de vente adjugé toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette grande maison de résidence à deux étages centralement située dans le Premier District, près de la gare à passagers du chemin de fer Illinois Central. Le cottage double rapportant bien et bien située dans le Quatrième District. Toutes deux propriétés sont dans le voisinage de marchés, d'églises, d'écoles et de toutes les lignes de chemins de fer de la partie supérieure de la ville.

Succession de Mme Cora Bell Jayepouse de H. J. Ostendorf.

No 38,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 25 octobre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous :

Un lot de terre avec la propriété à deux étages, située dans un endroit central rue Gallipo No 282, dans l'Ilot borné par les rues Gallipo, Romparts et Franklin, comprenant deux grands doubles sa one, cinq chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors sur chaque étage, un bain, belles galeries bien aérées, devant et derrière, le gas partout, une cour et des trotteirs privés en Shillingle ; en arrière, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Pilié, arpenteur, en date du 18 février 1850, et déposé comme plan No 6 au bureau de T. O. Stark, et mesurant conformément aux mesures de F. D. Chambon, trente-quatre (28) pieds de face à la rue Gallipo sur cent quatre vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de a rue du Canal, près des Marchés Bordras et Dryades et de toutes les lignes de chars à proximité des églises et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississipi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1/2 rue Laurel, dans l'Ilot borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prytanée, Soldiers, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté, une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain morceau ou partie de terrain mesurant trente-huit (28) pieds sur la rue Laurel, vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une partie du No 4, figuré sur le plan dressé le 2 avril 1831, et inscrit au acte passé devant Wm. Christy, notaire, le 5 avril 1831. Cette propriété est toujours louée ; elle est située à quelques lieuts du marché Magasin ; des chars électriques et à nombreuses écoles.

Conditions—Comptant. L'adjudicataire assumera les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, le solde des achetés en numéraire, à 5 ans.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.

24 sept—24—oct 8 15 22 29

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir : Ex Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants